

Mercredi 27 octobre 2010

Communiqué de Presse



Fédération Nationale de l'Immobilier

**Classement énergétique :
la FNAIM appelle l'ensemble des acteurs,
particuliers et professionnels, à jouer le jeu**

PTZ+ renforcé dans l'ancien pour les logements éco-performants, cumul PTZ+ et éco-prêt à taux zéro, diagnostics de performance énergétique, tous les éléments sont réunis pour accompagner la filière immobilière dans la sensibilisation des ménages à l'éco-rénovation.

Dans ce contexte, l'obligation d'affichage du classement énergétique est une étape essentielle pour motiver les propriétaires et les bailleurs à apprécier la « valeur verte » de leur logement.

Pour cela, ils peuvent compter sur les professionnels, agents immobiliers, syndics, administrateurs de biens, experts et diagnostiqueurs pour réussir **les étapes d'une éco-rénovation réussie** :

- évaluation des consommations d'énergie de leur logement ou de leur copropriété,
- identification du potentiel d'économies réalisables,
- préconisation des travaux et chiffrage,
- étude de la faisabilité de leur projet de rénovation,
- mise en place des solutions de financement adaptées,
- suivi des travaux,
- contrôle de la réalisation des travaux pour en garantir le résultat.

A cette fin, la FNAIM et sa Chambre des Diagnostiqueurs Immobiliers (CDI) ont déjà mis en place, via l'Ecole Supérieure de l'Immobilier (ESI), des programmes pour renforcer la compétence des diagnostiqueurs.

Par ailleurs, la FNAIM rappelle qu'il n'est pas nécessaire d'introduire des sanctions spécifiques au niveau du décret, dès lors que notre arsenal juridique permet déjà de réprimer l'absence d'affichage du classement énergétique. Mais **l'ensemble des acteurs concernés, particuliers et professionnels, doit maintenant jouer le jeu.**

CONTACT

Service Presse
01 44 20 77 31 / 97
presse@fnaim.fr